Nombre de conseillers en exercice : 22
Présents : 17
Votants : 20

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle communale Michel Lalos en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 27 octobre 2026.
Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Vavasseur Maurice – Ravenel Laurent – Rallier Marie-Paule – Supéra Christelle – Brison Gilles – Champion Sylvain – Danilo Serge – Pierrat Véronique – Mesnage Sophie – Garnier Céline – Leroux-Coyau Bertrand – Le Mézo-Boulais Priscilla – Mauté Bérengère – Roullier Philippe – Maruitte Rémi – Thommeret Delphine – Martinet Valentin.
Etaient absents et excusés :
Monsieur Habert Pascal ayant donné procuration à Monsieur Brison Gilles ;
Monsieur Orange Damien ayant donné procuration à Monsieur Ravenel Laurent ;
Madame Gallet Christine ayant donné procuration à Madame Supéra Christelle ;
Monsieur Puissant Ludovic, Mesdames Ianotto Adeline et Roullier Céline.

Madame Pierrat Véronique a été élue secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2026 a été adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Ianotto Adeline à 19 heures 05 minutes, 18 présents avec 21 voix délibératives

A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RECOMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Céline Roullier, conseillère municipale nouvellement installée étant absente et excusée ce jour, ce point est reporté et sera examiné lors du prochain conseil municipal.
À noter que Monsieur Valentin Martinet, Conseiller municipal étant devenu de droit membre titulaire de la commission d'appel d'offres depuis la démission de madame Laëtitia Montagne, a demandé à se retirer de la commission « Communication – réseaux sociaux – animations festives et culturelles ».

N°01-2026-11-03D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 29 septembre 2026 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 26 mars 2026.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

► *Le 16 octobre 2026 (DIA n°07202326Z00025), renonciation au droit de préemption, immeuble avec terrain et garage situés 2, rue du Vieux Tertre cadastrés section AB n°27, 292 et 368 ;*

► *Le 19 octobre 2026 (DIA n°07202326Z00026), renonciation au droit de préemption, parcelle de terrain à lotir située 11, rue Aristide Briand cadastrée section ZM n°71 ;*

► *Le 23 octobre 2026 (DIA n°07202326Z00027), renonciation au droit de préemption, immeuble avec terrain situés 22, rue Saint Laurent cadastrés section AC n°310 et 311 ;*

► *Le 23 octobre 2026 (DIA n°07202326Z00028), renonciation au droit de préemption, parcelle de terrain à lotir située 62, rue Saint Laurent cadastrée section AC n°683 et une parcelle de terrain située en zone naturelle cadastrée section AC n°684.*

► *Le 3 novembre 2026 (DIA n°07202326Z00029), renonciation au droit de préemption, garage situé rue du Vieux Tertre cadastré section AB n°340.*

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de Ballon - Saint Mars
https://www.intramuros.org/ballon-saint-mars/documents_administratifs/86734

2) DEVIS SIGNÉS

Date	*Objet de la décision*	*Société retenue*	*Montant H.T.*
30/09/2026	*Foyer communal – 2, route de Mamers : réfection peinture menuiseries extérieures*	*CHATEAU Frédéric*	*2 253,00 €*
30/09/2026	*Défibrillateurs : remplacement de 5 paires d'électrodes pédiatriques*	*DEFIBTECH*	*528,00 €*
02/10/2026	*Fleurissement abords cimetières : fourniture de chrysanthèmes*	*FLEURAMETZ*	*218,89 €*
02/10/2026	*Budget assainissement : reprise branchement eaux usées – 8, rue de la Bâte*	*Société PIGEON EAU & SOLUTIONS*	*2 256,26 €*
05/10/2026	*Budget assainissement : construction poste de relevage : étude du sol*	*ICSEO*	*1 500,00 €*
05/10/2026	*Budget assainissement : construction poste de relevage : diagnostic amiante sur les enrobés*	*AC ENVIRONNEMENT*	*805,00 €*
07/10/2026	*Service technique : 3 casques antibruit + 1 bouée de sauvetage – aire de pêche (rue d'Orne)*	*MABÉO*	*152,17 €*
14/10/2026	*Impression de 2 plans du centre bourg (place de la République et place de l'église) avec création d'un support place de l'église*	*GRAVOSIGN*	*1 733,00 €*
14/10/2026	*Flocage du logo de la commune sur les véhicules communaux*	*ATELIER CHIRON*	*396,00 €*
14/10/2026	*Calendrier des manifestations communales – année 2027*	*NUMERISCANN*	*241,00 €*
14/10/2026	*Carte de vœux 2027*	*NUMERISCANN*	*282,00 €*
14/10/2026	*Magazine municipal n°24*	*NUMERISCANN*	*885,00 €*
09/10/2026	*Acquisition de 3 feux « intelligents »*	*ÉLANCITÉ*	*23 397,00 €*
16/10/2026	*Nouvelles installations dans le cadre du passage à la fibre optique de dispositif de télésurveillance sur certains bâtiments communaux (mairie, atelier, dépôt, école, restauration)*	*NEXECUR*	*9 246,32 €*
17/10/2026	*Bornage chemin du Cormier (RD n°38)*	*AIRGÉO*	*1 180,00 €*
20/10/2026	*Feuilles en laiton pour les jardins du souvenirs*	*TECHNIGRAPH*	*72,45 €*
28/10/2026	*Formation recyclage Sauveteur Secouriste au Travail : 17/11/2026 (3 agents)*	*EUROFEU*	*393,44 €*
29/10/2026	*Illuminations de fin d'année : acquisition de motifs*	*LEBLANC ILLUMINATIONS*	*2 430,00 €*
29/10/2026	*Pose et dépose des illuminations de fin d'année*	*CITEOS*	*2 285,82 €*

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de Ballon - Saint Mars
https://www.intramuros.org/ballon-saint-mars/documents_administratifs/86734

Autres informations :

- Lotissement privé « Haut Éclair » : dans le cadre d'une liquidation judiciaire de la SARL Maine et Anjou Terrain, 2 parcelles (terrains à bâtir) seront mises en vente aux enchères le 26 novembre 2026 devant le Tribunal de Paris.
- Visite de l'immeuble sis 5, rue Paul Ilias proposée à l'ensemble des membres du Conseil municipal le vendredi 6 novembre 2026 à 16 heures.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Travaux réhabilitation de l'ex-mairie : Point sur l'avancement des travaux.

Réaménagement de la route départementale n°300 en agglomération :

- Avis favorable du projet d'aménagement rendu par le service des routes du conseil départemental de la Sarthe.
- Un rendez-vous est programmé avec le service régional de transport Aleop afin d'étudier conjointement les points d'arrêt – secteur place de l'église.
- Une demande de mission de maîtrise d'œuvre va être sollicitée auprès du cabinet de Mr Pierre Pottier.

Cimetières : rendez-vous le 23 novembre à 9h30 avec la société GESCIME – logiciel de gestion de cimetières (une visite a été effectuée à la mairie de Montbizot utilisatrice de cet outil par mesdames Christine Gallet conseillère municipale déléguée et Sabrine Morel, adjoint administratif chargée des affaires funéraires).

Stade municipal : le portail ainsi que la barrière sélective ont été posés par le service technique. Le remplacement des banquettes de la tribune est actuellement en voie d'achèvement. Demande en cours de devis pour le remplacement des portes des sanitaires extérieures suite à des actes de vandalisme.

Dépôt communal : remplacement et recul de la clôture ainsi que de la barrière (travaux effectués en régie).

Travaux de débroussaillage des collecteurs de l'ex AFR et voirie communale : les travaux confiés à l'entreprise Cordier sont en cours et seront effectués jusqu'à la fin de l'année.

Circulation et stationnement rue de Malhaire, rue du Paradis et rue de la Bâte : une réunion publique à destination des riverains a été organisée le samedi matin 31 octobre. Une douzaine de personnes ont assisté à cette rencontre. Ont été proposées les actions suivantes :

- Rematérialiser les arrêts de stationnement ;
- Interdire le passage de poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes (à rediriger vers la rue Verte) ;
- Instaurer une zone de rencontre.

Rencontre avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS 72) le 15 octobre 2026 :

- Demandée par la collectivité, confirmation de l'élaboration d'un SCDCI (Schéma Communal de Défense Contre l'Incendie), outil fondamental qui sera intégré dans le futur Plan de Sauvegarde Communal (PSC) ;
- Contrôle annuel des poteaux d'incendie effectué par Véolia et également par le centre de secours de Ballon – Saint Mars ;
- Prochaine rencontre avec le SDIS 72 le 17 décembre prochain à 9h30 (examen des points d'eau sur le territoire communal et de l'accès au donjon).

Travaux de végétalisation : présentation par Monsieur Sylvain Champion, conseiller municipal délégué d'un projet d'aménagement végétal sur deux sites communaux : Espace Raymond Stouff et le lotissement Haut – Éclair. Deux rencontres sont prévues : 1) lotissement Haut – Éclair avec les riverains le samedi 21 novembre 2026 à 10h30 ; 2) Espace Raymond Stouff avec les représentants d'associations utilisatrices de l'espace le vendredi 27 novembre 2026 à 15 heures.

Remise distinction « villes et villages fleuris » : mardi 24 novembre 2026 à Parigné l'Évêque.

Bâtiments communaux : les bâtiments communaux ont été mis en chauffe. Un point de vigilance actuellement sur les chaudières à gaz de la MJC Joël Sadeler mais également du restaurant scolaire Nelly Lefèvre.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de Ballon - Saint Mars
https://www.intramuros.org/ballon-saint-mars/documents_administratifs/86734

N°02-2026-11-03D : INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises est fixé pour l'année 2026 à 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant les édifices à des périodes rapprochées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accorde l'indemnité de gardiennage des églises au titre de l'année 2026 pour un montant de 126,91 euros. Cette somme sera versée à l'association paroissiale de Beaumont-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Arrivée de Monsieur Damien Orange à 19 heures 45 minutes, 19 présents avec 21 voix délibératives

N°03-2026-11-03D : REDEVANCE GRDF

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la collectivité au titre de l'année 2025 d'un montant de 464,00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant cette redevance de GRDF et un titre de recettes spécifique sera émis.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

N°04-2026-11-03D : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ABIACA

Au vu de la reconduction et de l'organisation en fin d'année de festivités gratuites à destination de la population par l'association ABIACA (Association Ballonnaise des Indépendants, Artisans, Commerçants et Agriculteurs), le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150,00 euros à l'association ABIACA.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

B – AFFAIRES SCOLAIRES

Mouvement national de grève du jeudi 5 novembre : l'école et les services périscolaires fonctionneront normalement, il n'y aura pas de service minimum d'activité (SMA).

Conseil d'école : le 23 novembre à 18 heures.

Travaux :

- Pose de ventilateurs au plafond effectuée pendant les vacances de la Toussaint sur les sites scolaires rue du Général de Gaulle, rue Saint Laurent et restaurant scolaire Nelly Lefèvre.
- Restructuration du groupe scolaire : préparation en cours des pièces administratives en vue du lancement de la mission de maîtrise d'œuvre.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de Ballon - Saint Mars
https://www.intramuros.org/ballon-saint-mars/documents_administratifs/86734

C – PERSONNEL COMMUNAL

N°05-2026-11-03D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées par :

- Madame Chantal Évrard, adjoint technique territorial principal de 1ère classe : intervention lors du repas des cheveux d'argent le dimanche 4 octobre 2026 : 12 heures 30 supplémentaires de dimanche ;
- Madame Valérie Galais-Mahé, adjoint administratif principal de 1ère classe : intervention lors du repas des cheveux d'argent le dimanche 4 octobre 2026 : 11 heures supplémentaires de dimanche ;
- Monsieur Arnaud Lenoir, adjoint technique territorial : intervention sur voie communale lors de la tempête du vendredi 23 octobre 2026 : 2 heures supplémentaires.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

- Une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 12 heures 30 supplémentaires de dimanche à Madame Chantal Évrard ;
- Une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 11 heures de dimanche à Madame Valérie Galais -Mahé ;
- Une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2 heures à Monsieur Arnaud Lenoir

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de novembre 2026.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Information : Compte-rendu de Madame Marie-Paule Rallier, adjointe au maire suite à la réunion de la commission « administration générale – ressources humaines – finances – activités économiques de proximité » réunie le 28 octobre dernier (perspectives ressources humaines : départs à retraite, avancement de grade, document unique d'évaluation des risques professionnels, programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail…).

D – BUDGETS CHAMBRES D'HÔTEL ET LOTISSEMENT

Meublés de tourisme : Madame Marie-Paule Rallier, adjointe au maire, fait le point sur l'occupation des meublés de tourisme et sur les réservations faites via la nouvelle conciergerie « Notre chez vous » : un premier bilan satisfaisant. Accord du Conseil municipal pour poursuivre la convention de gestion.

E – ASSAINISSEMENT

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Poste de relèvement – rue François Nicolas : dans le cadre de l'étude du projet, des travaux de sondage ont été réalisés place de l'école. Intervention à venir pour le diagnostic amiante.
Le Syndicat d'adduction en eau potable des Fontenelles a été informé de cette opération à venir. Ce dernier étudie actuellement des possibilités de restructuration du réseau qui pourrait se faire en parallèle à ces travaux d'assainissement sachant que le périmètre pourrait s'étendre jusqu'à la place de l'église : affaire à suivre.

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de Ballon - Saint Mars
https://www.intramuros.org/ballon-saint-mars/documents_administratifs/86734

F – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Dispositif Argent de poche : l'atelier Argent de poche en lien avec la Maison des Projets s'est déroulé au cours de la première semaine des vacances de la Toussaint : un bilan très positif avec un groupe de 6 jeunes très motivés. Les travaux projetés (fabrication d'un jeux géant « puissance 4 » et d'une table de pique-nique) ont été supervisés par Arnaud Lenoir, responsable du service technique.
- Illuminations de fin d'année : Madame Christelle Supéra, adjointe au Maire présente les choix étudiés et validés par les membres de la commission « Cadre de vie » réunie le 22 octobre dernier :
    - Mise en place de rideaux lumineux sur les façades de l'église Saint Médard et du restaurant scolaire Nelly Lefèvre (devis validés avec l'achat de motifs auprès de l'entreprise Leblanc Illuminations (2 430 euros HT) et la pose et dépose par l'entreprise Citéos (2 285,82 euros HT) ;
    - Pose d'anciens motifs réparés lors de la journée citoyenne (location d'une nacelle à prévoir) ;
    - Commande de sapins et décorations diverses (extérieures et dans certains bâtiments communaux).
- Distribution des sacs d'ordures ménagères – 2027 : le point de distribution sera situé au 5, place de la République (rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie). 3 personnes devront présentes lors de chaque permanence (à organiser avec les membres du Conseil municipal).
- Atlas de la biodiversité : une prochaine animation est proposée le samedi 7 novembre 2026 à partir de 10 heures dans les locaux de la MJC Joël Sadeler (fabrication d'abris pour chauves-souris). Prochaines rencontres avec les écoles élémentaires publique (19 novembre) et privée (à programmer au début de l'année 2027) : thématique sur les oiseaux.
- Commission communication : Monsieur Damien Orange, adjoint au maire informe les membres du Conseil municipal des éléments suivants :
    - Réalisation du flocage du logo de la commune sur les véhicules communaux ;
    - Implantation en cours des plans du centre-bourg (place de la République effectuée et place de l'église à venir) ;
    - Magazine d'octobre distribué. L'édition de décembre comprenant également le calendrier des animations communales 2027 ainsi que la carte de vœux sont en cours de préparation.
- Jumelage Ballon Saint Mars – Billinghay : retour sur les évènements du comité de jumelage lors de la venue des anglais à l'occasion du 40ème anniversaire de cette association : un banc a été offert par le comité de jumelage britannique et sera implanté dans le jardin public d'inspiration médiévale.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe : Madame Priscilla Le Mézo-Boulais, conseillère municipale déléguée et conseillère communautaire fait un retour sur le dernier conseil communautaire qui s'est déroulé le lundi soir 2 novembre à Teillé : intervention de la Chambre d'agriculture, Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), rapport sur le prix et la qualité du service SPANC, démographie médicale, dons d'organes, modification du PLU – commune de La Bazoge (projet industriel ZA du Chêne Rond), participation au financement d'un Pôle d'activités et de soins adaptés – EHPAD Maine Cœur de Sarthe…
- Comité syndical d'adduction en Eau potable des Fontenelles (30 octobre 2026) : Point sur l'intégration des communes de Montbizot et de Sainte Jamme-sur-Sarthe. Modification des statuts à valider lors du prochain conseil municipal.
- **Prochaines dates :**
    - Commission des finances : lundi 23 novembre 2026 à 18 heures 30 ;
    - Conseil municipal : mardi 1er décembre 2026 (horaire à définir) ;
    - Salon des Maires à Paris : du 24 au 26 novembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 heures 30 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire,
Véronique Pierrat

Le Maire,
Maurice Vavasseur

Mise en ligne le : 10/11/2026 11:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de Ballon - Saint Mars
https://www.intramuros.org/ballon-saint-mars/documents_administratifs/86734